



Pour permettre à chacun de prendre sa place

# Bilan de compétences



T. 07 77 36 54 34  
cbrunet@aliceconseils.com  
www.aliceconseils.com



## Les bureaux

**Les bureaux dans lesquels se dérouleront les entretiens sont situés dans l'immeuble Régüs, Avenue de l'Opéra à Paris. Vous indiquez simplement à l'accueil avoir rendez-vous avec Alice Conseil.**

### Les stations de métro à proximité

Ligne 1 station Tuileries  
Ligne 3 stations Opéra ou 4 Septembre  
Ligne 8 station Opéra  
Ligne 14 station Pyramides

### Les parkings

sont situés rue des Pyramides et place du marché St Honoré  
**Horaires d'ouverture** : de 8h30 à 18h45



## Les restaurants à proximité

De nombreux restaurants sont situés place du marché Saint Honoré, Avenue de l'Opéra, ainsi que dans les rues perpendiculaires à l'Avenue.

Il y a également une boulangerie Paul juste à côté, qui propose différentes formules de restauration rapide ; ainsi qu'un grand magasin Monoprix.



## À chaque besoin son bilan de compétences

En fonction de vos préoccupations, Alice Conseil vous propose un bilan adapté à vos besoins.



### Un projet de reconversion

Si vous avez des projets de reconversion, nous vous proposons de réaliser une investigation approfondie de recherche métiers en adéquation avec vos centres d'intérêts professionnels, personnels, vos valeurs et critères de motivation.

#### Une reconversion ?

- Est-ce réaliste ?
- Vers où aller ?
- Comment y aller ?
- Avec quel moyens ?

Les outils utilisés sont une approche sur-mesure, des documents formalisés et des tests.



### Un désir d'évolution

Si vous étudiez la pertinence d'acquisition de savoir-faire, si vous souhaitez une prise de recul, nous vous proposons de réaliser un travail approfondi sur vos compétences et vos motivations pour réussir votre évolution.

#### Réflexion sur votre évolution et acquisition de compétences

- Quelles compétences dois-je posséder ?
- Comment les acquérir ?
- Les faire reconnaître ?
- Avec quel moyens ?

#### Un besoin de prise de recul ?

- Comment faire face à une ou plusieurs situations professionnelles vécues comme une difficulté ?
- Comment trouver un équilibre satisfaisant entre ma vie personnelle et ma vie professionnelle ?



### Une idée de création d'activité

Si vous avez des projets de création ou de reprise d'entreprise, nous vous proposons de réaliser un inventaire approfondi de votre dynamique et vos compétences managériales.

#### Des projets de création ou de reprise d'entreprise ?

- J'ai envie de devenir mon propre patron, mais quelles sont mes chances de réussite ?
- Comment vais-je passer de l'envie à l'idée et/ou de l'idée au projet ?
- Comment conjuguer un emploi salarié et l'entrepreneuriat ?



## Méthode et programme

Alice Conseil propose une méthode modulaire, qui permet à la consultante de s'adapter au rythme et au fonctionnement de chaque bénéficiaire. Ce travail d'auto-évaluation est réalisé grâce à des documents formalisés et structurants, remis par la consultante, avant chaque séance. Il pourra être complété par des tests de personnalité, communication et motivation.

- **10 séances de travail d'1h30, à raison d'un rendez-vous par semaine**

- **3 étapes principales :**

- Un état des lieux du parcours du bénéficiaire
- Un inventaire exhaustif de ses compétences, motivations et caractéristiques de personnalité
- Une synthèse en deux temps : à aujourd'hui, et en projection dans le temps sous la forme d'un ou deux projets professionnels réalistes.

- **Validation du ou des projets, auprès de professionnels**

- **Création des outils de communication, pour chacun des projets (CV, lettres, LinkedIn...)**

- **Suivi : un entretien 6 mois après la fin du bilan pour faire le point sur l'avancée du projet**

En fin de programme, la rédaction d'une synthèse pourra être présentée à l'entreprise (DRH, responsable mobilité, N+1 ...)



## Objectifs

Permettre à chaque stagiaire de définir un projet professionnel réaliste, de prendre des décisions éclairées, ou d'envisager sereinement une reconversion.



## Services

- Accès internet de qualité professionnelle et Wifi au sein du centre d'affaire.
- Possibilité de réserver un bureau individuel ou une salle de réunion, si vous souhaitez travailler sur place. Vous y bénéficierez de l'accueil des hôtesse pour accueillir vos invités, de salon d'affaire, d'un coin détente, ainsi que d'un espace déjeuner et café.
- Photocopies et impressions numériques : au 14 avenue de l'Opéra vous trouverez la boutique Copy Top Pyramides pour réaliser les travaux dont vous pourriez avoir besoin.
- Plusieurs magasins Office dépôts, ainsi que des librairies, à proximité proposent un large choix de fournitures de bureau.
- Plusieurs banques sur l'avenue de l'opéra et à proximité.



## Environs

À quelques pas du centre d'affaire, vous pourrez aller faire quelques pas au jardin des tuileries, place Vendôme, ou encore visiter l'Opéra Garnier.

### Langues

Un magasin Assimil situé rue des Pyramides, propose différents supports d'apprentissages de langues étrangères, pour tous les niveaux.

Les bureaux Berlitz sont situés en face du centre d'affaire, un peu plus haut sur l'avenue de l'Opéra.



## Pré-requis

- Le salarié doit être demandeur de réaliser ce travail de bilan, pour s'investir, pour le bon déroulement du programme, et l'atteinte d'un objectif réaliste.
- Il doit être conscient du travail de préparation nécessaire à chaque rencontre avec la consultante (2h à 4h de travail personnel avant chaque entrevue).
- Le bénéficiaire partage son objectif avec la consultante.
- Pour le bon déroulement du programme, il est conseillé de prévoir un rendez-vous par semaine.



## Évaluation du dispositif

Le programme est évalué par le bénéficiaire juste après la dernière séance de travail, sur un document formalisé, ainsi que 6 mois après, lors d'un entretien avec la consultante.

**Cf. témoignages sur le site : [www.aliceconseil.com](http://www.aliceconseil.com)**



**Corinne BRUNET**  
Consultante senior

- Respecte la confidentialité des échanges et du contenu.
- Une interlocutrice unique qui vous accompagne du début à la fin de votre projet.



# Le bilan de compétences, une démarche réglementée pour vous assurer une prestation de qualité

Le bilan de compétences est une démarche règlementée par le Code du Travail.

## Article L.6313-10 du Code du Travail

Les actions permettant de réaliser un bilan de compétences ont pour objet de permettre à des travailleurs d'analyser leurs compétences professionnelles et personnel/es ainsi que leurs aptitudes et leurs motivations afin de définir un projet professionnel et, le cas échéant, un projet de formation.[ ... ]

## Article R.6322-35 du Code du Travail

Le bilan de compétences comprend, sous la conduite du prestataire, les trois phases suivantes :

- a/ Une phase préliminaire qui a pour objet: de confirmer l'engagement du bénéficiaire dans sa démarche; de définir et d'analyser la nature de ses besoins ; de l'informer des conditions de déroulement du bilan de compétences, ainsi que des méthodes et techniques mises en œuvre.
- b/ Une phase d'investigation permettant au bénéficiaire : d'analyser ses motivations et intérêts professionnels et personnels ; d'identifier ses compétences et aptitudes professionnelles et personnelles et, le cas échéant, d'évaluer ses connaissances générales; de déterminer ses possibilités d'évolution professionnelle.
- c/ Une phase de conclusions qui, par la voie d'entretiens personnalisés, permet au bénéficiaire : de prendre connaissance des résultats détaillés de la phase d'investigation; de recenser les facteurs susceptibles de favoriser ou non la réalisation d'un projet professionnel et, le cas échéant, d'un projet de formation ; de prévoir les principales étapes de la mise en œuvre de ce projet.

## Article R.6322-37 du Code du Travail

La phase de conclusions du bilan de compétences, prévue au 3° de l'article R. 6322-35, se termine par la présentation au bénéficiaire du document de synthèse.[ ... ]

## Article R.6322-38 du Code du Travail

Le document de synthèse est élaboré pendant la phase de conclusions du bilan de compétences. Il comporte les indications suivantes: les circonstances du bilan; les compétences et aptitudes du bénéficiaire au regard des perspectives d'évolution envisagées ; le cas échéant, les éléments constitutifs du projet professionnel et éventuellement du projet de formation des bénéficiaires et principales étapes prévues pour la réalisation de ce projet.

## Article L. 6322-44 du code du travail

La durée du congé de bilan de compétences ne peut excéder vingt-quatre heures de temps de travail, consécutives ou non, par bilan.

La loi a été enrichie par plusieurs textes et notamment l'arrêté du 27 octobre 1992 définissant les conventions-types pour la réalisation d'un bilan de compétences, dans le cadre du congé de bilan de compétences, et rappelant les éléments-clés suivants :

*« Il s'agit de passer en revue les activités professionnelles de l'intéressé afin de faire le point sur ses expériences professionnelles et personnel/es ; repérer et évaluer ses acquis liés au travail, à la formation et à la vie sociale ; mieux identifier ses savoirs, compétences et aptitudes; déceler ses potentialités inexploitées; recueillir et mettre en forme les éléments permettant d'élaborer un projet professionnel ou personnel ; gérer au mieux ses ressources personnelles ; organiser ses priorités professionnel/es ; mieux utiliser ses atouts dans des négociations d'emploi ou dans des choix de carrière. »*

Ainsi que la circulaire du 19 mars 1993 portant sur l'usage et les conditions du bilan de compétences :

*« À l'issue d'un bilan de compétences, un travailleur doit donc avoir clairement identifié ses compétences professionnelles et personnel/es susceptibles d'être investies dans des situations professionnelles déterminées, et donc se trouver en mesure de définir ou de confirmer son projet professionnel. »*

(MARTINE AUBRY, MINISTRE DU TRAVAIL, DE L'EMPLOI ET DE LA FORMATION PROFESSIONNELLE)